



# E DITO

Cher(e)s collègues,

Le 29/11/2023, à l'occasion du 41<sup>ème</sup> Congrès du SCPN, j'ai été élu Secrétaire Général et Michel CHABALLIER, 1er Secrétaire Général Adjoint. C'est un engagement qui nous honore et qui nous oblige.

Avec Anouck FOURMIGUE, Hanane BAKIOUI, David MOREIRA, Laura ABRAHAMI, nous serons donc une équipe de 6 secrétaires généraux.

Le SCPN est le seul syndicat policier à renouveler ses responsables de façon aussi régulière.

Le nouveau Bureau National composé de 31 commissaires, représentant chacune des directions, a été élu le même jour. Une équipe de secrétaires nationaux aux profils variés sera nommée prochainement.

Je tiens à vous remercier pour cette élection ainsi que tous ceux qui ont préparé cet événement et participé au congrès.

Je veux rendre un hommage particulier à l'engagement remarquable de David LE BARS ainsi qu'à Christophe GRADEL qui ont eu notamment à négocier et suivre la mise en œuvre du protocole du 02/03/2022 pour la modernisation des ressources humaines de la police nationale qui fait suite au Beauvau de la sécurité.

Fidèle à lui-même le SCPN demeurera un syndicat force de propositions, constructif mais combatif et ferme si nécessaire, en particulier dans la défense des situations individuelles des commissaires de police. A l'occasion de la préparation du congrès j'ai bien reçu les messages concernant vos attentes sur la réforme de la Police Nationale.

Nous serons ainsi particulièrement attentifs à sa mise en œuvre. Cette réforme, le SCPN l'a accompagnée, mais ce soutien n'est pas un blanc-seing. Nous serons très vigilants, sur la conduite de projet de la réforme dans les zones, sur son évolution et à ce que l'ensemble des commissaires y soit personnellement et concrètement associé.

Nous serons également particulièrement attentifs à la situation individuelle, en termes indemnitaire et de positionnement hiérarchique, de chacun des chefs de service au regard de leur situation d'avant la réforme.

J'ai proposé qu'une mission d'évaluation et d'accompagnement composée de commissaires de l'IGPN et des directions métiers se mette en place, sans délai, pour se déplacer dans les départements, faire remonter les difficultés, conseiller les DZ et les DIPN et partager les bonnes expériences.

Il s'agit d'une réforme sensible et d'ampleur, qui requiert du pragmatisme, de l'écoute et du temps et dont la réussite va dépendre de l'adhésion des chefs de service.

Alors que se déploie cette réforme majeure, d'autres défis attendent les policiers et particulièrement les chefs de service :

- l'organisation et la sécurité des jeux olympiques ;
- la gestion de maintiens de l'ordre de plus en plus violents et nombreux ;
- les mises en cause fréquentes des policiers. Aux risques de blessures physiques, s'ajoutent désormais le risque judiciaire et de prise à partie médiatique (notamment sur les réseaux sociaux). La défense des commissaires comme de l'ensemble des policiers doit être renforcée et cela va au-delà de la protection fonctionnelle de l'État.

La population a de fortes attentes légitimes sur la sécurité du quotidien, la lutte contre le trafic de stupéfiants, mais aussi la criminalité organisée qui prend de l'ampleur et constitue un enjeu de souveraineté interne.

J'ajoute que les émeutes de l'été dernier, par le niveau de leur violence et leur étendue sur l'ensemble du territoire ont ébranlé en profondeur la cohésion nationale du pays. Encore une fois, et ce n'est pas une formule, la police a constitué le dernier rempart protégeant l'État et la population.

Dans le discours prononcé lors du congrès que vous retrouvez sur le site, j'ai résumé les défis qui attendent la police et nos attentes à nous chefs de police vis-à-vis des élus de la nation. Incontestablement avec le Beauvau de la sécurité et la LOPMI, d'importants moyens sont consacrés à la police et vont accompagner la réforme et son organisation.

Mais l'organisation de la police et les moyens qui lui sont alloués ne produiront pas d'effets, si d'autres réformes ne s'engagent pas sur la politique pénale et le rétablissement de la dissuasion judiciaire.

La police exerce sa mission dans le périmètre qui lui est fixé par la loi. Nous proposerons, dans l'intérêt général, que la loi évolue notamment en matière de procédure pénale, de continuum judiciaire. Il faut une répression assurée et assumée, s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie cohérente où la pression ne repose pas sur la seule action de la Police Nationale.

En effet, l'action de la police s'inscrit dans une chaîne de sécurité pénale qui doit retrouver son efficacité, son effet dissuasif, et enfin placer la victime au centre de la préoccupation du législateur.

Cette répression assurée et assumée sera, sans contradiction aucune, le meilleur atout pour développer une politique de prévention crédible.

Michel et moi irons très vite à votre contact sur le terrain pour vous écouter et porter ainsi au mieux votre parole pour vous défendre.

Nous allons aussi procéder à une consultation par sondage afin de connaître vos attentes à l'égard du SCPN et vos principales préoccupations. Je vous invite à participer. Cet éclairage sera précieux et nous vous en ferons une restitution.

J'ai l'ambition de nous doter d'une plateforme programmatique de propositions, couvrant l'ensemble des questions de sécurité :

- Une réflexion en amont sur la stratégie globale de sécurité nationale et locale sans oublier notre influence à l'international.
- Une réflexion sur le judiciaire, la procédure pénale au moment où pour la 1<sup>ère</sup> fois, à l'occasion de la réforme, la DNPJ nouvelle a vocation à mettre en place une stratégie nationale de pilotage global de l'investigation ;
- Des réflexions et des propositions sur le maintien de l'ordre qui a fait l'objet d'un schéma national afin de s'adapter aux nouvelles formes de contestation ;
- Une réflexion et des propositions sur le renseignement qui, en raison de la menace terroriste a été davantage réformé ces 10 dernières années que depuis l'après-guerre...
- Enfin des propositions sur le rôle et les leviers managériaux nécessaires aux commissaires de police pour exercer leurs responsabilités et disposer d'avantage d'autonomie.

Si le SCPN doit d'abord fondamentalement, et chaque jour, défendre les intérêts catégoriels de chacun de ses adhérents, il doit aussi inscrire son action dans une démarche stratégique pour hisser vers le haut la réflexion des commissaires de police. Il doit mettre en avant et faire connaître leur irremplaçable expertise et leur expérience traduites en propositions. Ceci à l'heure où les questions de sécurité sont de plus en plus sensibles et prégnantes au sein de la société.

Soyons au rendez-vous !

Que notre voix porte !

En 2025, le SCPN aura 100 ans. Nous allons préparer cet événement. Nous aurons besoin des bonnes volontés pour réfléchir à la façon de célébrer ce centenaire.

Je vous remercie à nouveau de votre confiance. Je remercie Michel, Anouck, Hanane, David et Laura d'avoir accepté de s'engager à nos côtés et de devenir SGA.

Je remercie aussi les délégués territoriaux dont le rôle d'animation est très important.

Vous pouvez compter sur mon engagement et celui de Michel CHABALLIER pour porter la voix du SCPN et vous représenter individuellement et collectivement.

**Frédéric LAUZE**  
**Secrétaire général du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale**